



# Succession procuration pour le notaire

Par **Mikg**, le **22/04/2016** à **18:24**

Bonjour,

J'ai perdu ma grand mere il y a deux mois, moi mon frere et ma soeur sommes concernés par la succession, le notaire nous envoie une procuration a signer le portant mandataire d'une liste d'opérations nécessaires à la liquidation de la succession, dans cette liste il y a ceci : "accepter purement et simplement, ou à concurrence de l'actif net ladite succession, ou y renoncer"

cela lui donne t il le droit de décider et de signer l'acceptation, ou le refus de la succession a notre place ... ?

merci par avance du temps que vous me consacrerez.